

Lettre aux Porteurs d'actions du compartiment Ixios Convictions de la SICAV Ixios Funds

Objet : Fusion par absorption de l'OPCVM - IXIOS CONVICTIONS compartiment de la SICAV IXIOS FUNDS par l'OPCVM – IXIOS SPECIAL SITUATIONS compartiment de la SICAV IXIOS FUNDS

Cher Actionnaire,

Vous êtes actionnaires du compartiment IXIOS CONVICTIONS de la SICAV IXIOS FUNDS et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. Quels changements vont intervenir sur le compartiment IXIOS CONVICTIONS de la SICAV IXIOS FUNDS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Président de la SICAV, Ixios Asset Management représentée par son Directeur Général, a décidé de procéder à la fusion des compartiments Ixios Convictions et Ixios Special Situations de la SICAV Ixios FUNDS.

Le compartiment Ixios Convictions sera absorbé par le compartiment Ixios Special Situations de la SICAV Ixios FUNDS.

Cette fusion se fait dans le cadre d'un redéploiement de la gamme des fonds gérés dans la SICAV IXIOS FUNDS, le compartiments Ixios Convictions n'ayant pas eu le succès commercial attendu et n'ayant ainsi pas atteint la taille nécessaire pour assurer sa pérennité.

Ce compartiment voit ainsi notamment son objectif de gestion modifié afin de mieux refléter la diversité de compétences des gérants de nos fonds.

Ainsi cette modification comporte notamment les conséquences suivantes pour le compartiment « Ixios Convictions » de la SICAV IXIOS Funds :

- Absorption du fonds par le compartiment Ixios Special situations ;
- Echange des actions existantes du compartiment Ixios Convictions contre un équivalent du fonds Ixios Special Situations :

Avant Fusion	Après Fusion
Ixios Convictions	Ixios Special Situations
F	F
I	I
P – EUR	P

Le détail des modifications sont présentées dans la section 5 de la présente lettre.

2. Quand ces changements interviendront-ils ?

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 23/12/2024 au 27/12/2024. Ixios Convictions ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 20/12/2024.

Cette ou ces opérations entreront en vigueur le 27/12/2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts) à tout moment.

3. Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui, liée à la modification du calcul des commissions de surperformance.
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque: Significatif





4. Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Les modifications apportées n'ont aucun impact sur votre fiscalité.

5. Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et la futur SICAV ?

Vous trouverez ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant IXIOS CONVICTIONS	Après IXIOS SPECIAL SITUATIONS
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Ixios Convictions est un compartiment recherchant la performance à long terme provenant de la normalisation des décotes excessives des valorisations d'entreprises des marchés développés. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI World (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants.	Ixios Special Situations est un compartiment recherchant la performance à long terme de stratégies événementielles et des situations d'entreprise particulières sur les actions et les obligations émises par les entreprises des marchés développés. L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle égale à 8,35% pour la classe F,, 8% pour la classe I et 7,35% pour la classe P sur une période d'investissement de 5 ans après prise en compte des frais courants.

Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non Classification article 6 SFDR	Oui, pas de manière significative Classification article 8 SFDR	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Fourchettes d'exposition Actions : 60 – 100% Actions pays émergents : 0 -20% Obligations privées : non autorisé Obligations high yield : non autorisé	Fourchettes d'exposition Actions : 70 – 100% Actions pays émergents : 0 -10% Obligations privées: 0-20% Obligations high yield : 0-20%	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente + - + +
Devise de référence	USD	EUR	
Frais			
Frais de gestion financière	Action F : 0.8%	Action F : 1 %	
Commission de surperformance	Actions F : Néant Actions I : 15% maximum de la surperformance positive au-delà de l'indice MSCI World (USD), dividendes net réinvestis Actions P - EUR : 15% maximum de la surperformance positive au-delà de l'indice MSCI World (EUR), dividendes net réinvestis	Actions F : 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 8,35% de performance annuelle calendaire Actions I : 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 8% de performance annuelle calendaire Actions P : 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 7,35% de performance annuelle calendaire	
Modalités de souscriptions/Rachats			
Centralisation des ordres	J-1 18h	J 12h	
Informations pratiques			
Dénomination	IXIOS CONVICTIONS	IXIOS SPECIAL SITUATIONS	
ISIN	Actions F: FR0013412541 Actions I: FR0013412913 Actions P-EUR: FR0013447778	Actions F: FR0013514270 Actions I: FR0013514296 Actions P: FR0013514304	
Devise de cotation & paiement	F : USD I : USD	F : EUR I : EUR	

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 25/10/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ixios Asset Management – Société de Gestion de Portefeuille Agréée par l'AMF sous le n° GP-19000010
8, rue d'Aboukir 75002 Paris – Tel : +33 1 89 19 87 30
Société Anonyme au capital de 1.250.000 Euros – R.C.S. Paris 848 589 461

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus de votre Fonds. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés et le prospectus du Fonds sont tenus à votre disposition au siège social d'Ixios Asset Management ou sur son site internet : www.ixios-am.com

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

Ixios Asset Management

8, rue d'Aboukir

75002 Paris

Tél. : + 33 1 89 19 87 30

Mail : contact@ixios-am.com

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Ixios Asset Management
représentée par M David FINCH
Président

ANNEXE
ESTIMATION DE CALCUL DE PARITE D'ÉCHANGE
EXEMPLES DE CALCUL DE PARITE FUSION

Rappel : Pour la détermination de la **parité** d'échange des actions du Compartiment absorbé contre des actions du

Compartiment absorbant, il sera procédé comme suit :

- a) Les actifs nets du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront estimés le jour de la fusion ;
- b) Les prix respectifs des actions du Compartiment absorbé et consécutivement des actions créées du Compartiment absorbant seront calculés selon les règles identiques et habituelles à la même date sur la base d'une parité d'échange selon le rapport suivant :

$$\text{Parité d'échange actions F :} \quad \frac{\text{Valeur liquidative de Ixios Convictions F}}{\text{Valeur Liquidative d'Ixios Special Situations F}}$$

$$\text{Parité d'échange actions I :} \quad \frac{\text{Valeur liquidative d'Ixios Convictions I}}{\text{Valeur Liquidative d'Ixios Special Situations I}}$$

$$\text{Parité d'échange actions I EUR :} \quad \frac{\text{Valeur liquidative d'Ixios Convictions I-EUR}}{\text{Valeur Liquidative d'Ixios Special Situations I}}$$

$$\text{Parité d'échange actions P :} \quad \frac{\text{Valeur liquidative d'Ixios Convictions P}}{\text{Valeur Liquidative d'Ixios Special Situations P}}$$

$$\text{Parité d'échange actions P EUR :} \quad \frac{\text{Valeur liquidative d'Ixios Convictions P-EUR}}{\text{Valeur Liquidative d'Ixios Special Situations P}}$$

Détenteur d'actions F du Compartiment IXIOS CONVICTIONS

vous recevrez un nombre d'actions F du Compartiment « IXIOS SPECIAL SITUATIONS » en échange des actions F de votre ancien Compartiment « IXIOS CONVICTIONS », calculé sur la base de la valeur d'échange définie au jour de la fusion.

A titre estimatif, les valeurs liquidatives des actions des deux Compartiment ont été évaluées sur les derniers actifs connus au 10 septembre 2024 :

Action F du Compartiment IXIOS CONVICTIONS absorbé : Valeur Liquidative : 997,15 USD (soit 905,02€)*

& Action F du Compartiment IXIOS SPECIAL SITUATIONS absorbant : Valeur Liquidative : 1000 €

Sur cette base la parité d'échange sera déterminée selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une action F du Compartiment absorbé « IXIOS CONVICTIONS »}}{\text{Valeur liquidative d'une action F du Compartiment absorbant « IXIOS SPECIAL SITUATIONS »}}$$

A titre indicatif, sur la base des valeurs liquidatives au 10/09/2024, en échange des actions du Compartiment absorbé le détenteur de 10 actions se verrait remettre 9 actions entières et 50 millièmes d'actions de IXIOS SPECIAL SITUATIONS action F et une soulte de 0,2 EUR.

Le nombre d'actions attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle qui sera calculée sur la base des valeurs liquidatives du 27 décembre 2024.

Détenteur d'actions I du Compartiment IXIOS CONVICTIONS

vous recevrez un nombre d'actions I du Compartiment « IXIOS SPECIAL SITUATIONS » en échange des actions I de votre ancien Compartiment « IXIOS CONVICTIONS », calculé sur la base de la valeur d'échange définie au jour de la fusion.

A titre estimatif, les valeurs liquidatives des actions des deux Compartiment ont été évaluées sur les derniers actifs connus au 10 septembre 2024 :

Action I du Compartiment IXIOS CONVICTIONS absorbé : Valeur Liquidative : 1 607 USD (soit 1458,52€)*

& Action I du Compartiment IXIOS SPECIAL SITUATIONS absorbant : Valeur Liquidative : 1 275,78 €

Sur cette base la parité d'échange sera déterminée selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une action I du Compartiment absorbé « IXIOS CONVICTIONS »}}{\text{Valeur liquidative d'une action I du Compartiment absorbant « IXIOS SPECIAL SITUATIONS »}}$$

A titre indicatif, sur la base des valeurs liquidatives au 10/09/2024, en échange des actions du Compartiment absorbé le détenteur de 10 actions se verrait remettre 11 actions entières et 432 millièmes d'actions de IXIOS SPECIAL SITUATIONS action I et une soulte de 0,48 EUR.

Le nombre d'actions attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle qui sera calculée sur la base des valeurs liquidatives du 27 décembre 2024.

Détenteur d'actions P-EUR du Compartiment IXIOS CONVICTIONS

vous recevrez un nombre d'actions P du Compartiment « IXIOS SPECIAL SITUATIONS » en échange des actions P-EUR de votre ancien Compartiment « IXIOS CONVICTIONS », calculé sur la base de la valeur d'échange définie au jour de la fusion.

A titre estimatif, les valeurs liquidatives des actions des deux Compartiment ont été évaluées sur les derniers actifs connus au 10 septembre 2024 :

Action P-EUR du Compartiment IXIOS CONVICTIONS absorbé : Valeur Liquidative : 1 362,29 EUR

& Action P du Compartiment IXIOS SPECIAL SITUATIONS absorbant : Valeur Liquidative : 1 096,51 €

Sur cette base la parité d'échange sera déterminée selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une action P - EUR du Compartiment absorbé « IXIOS CONVICTIONS »}}{\text{Valeur liquidative d'une action P du Compartiment absorbant « IXIOS SPECIAL SITUATIONS »}}$$

A titre indicatif, sur la base des valeurs liquidatives au 10/09/2024, en échange des actions du Compartiment absorbé le détenteur de 10 actions se verrait remettre 12 actions entières et 423 millièmes d'actions de IXIOS SPECIAL SITUATIONS action P et une soulte de 0,95 EUR.

Le nombre d'actions attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle qui sera calculée sur la base des valeurs liquidatives du 27 décembre 2024.